

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du **Vendredi 18 juin 2021**

Présents : Serge MORA. Éric RAVANAT. Béatrice ANCÉ-GARCIA. Pascal OTTENIO. David THIBAUD. Francis GUIGNIER. Florence RANCHOUP. Sylvaine HENRY-TROUSSIER. Jean-Marc GUIGNIER. Jasmine DEBON. Déborah WILGUSKI

Secrétaire de Séance : Florence RANCHOUP

Séance ouverte à 18h08

- Signature et approbation du compte rendu 4 mai 2021

## Délibérations :

### ➤ **Installation d'un colombarium dans le cimetière de Villard Saint Christophe – Choix du prestataire.**

Monsieur le Maire :

- **RAPPELLE** au Conseil Municipal que la décision d'installer un colombarium dans le cimetière de Villard Saint Christophe a déjà fait l'objet de débat et a été entériné par l'affectation d'une dépense en investissement lors du vote du BP 2021
- **INDIQUE** que la commune a rencontré plusieurs prestataires et que le choix d'un modèle a été approuvé en Conseil Municipal
- **PRECISE** que l'entreprise LUYAT est retenue pour le modèle choisi en Conseil Municipal pour un montant de 6 250.00€ HT soit 7 500.00€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de choisir l'entreprise LUYAT pour l'installation d'un colombarium dans le cimetière de Villard Saint Christophe,
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le devis correspondant,
- **CHARGE** M. le Maire de toutes les démarches administratives et comptables

### ➤ **Remplacement de la chaudière de la salle associative – Choix du prestataire.**

Monsieur le Maire :

- **INFORME** le Conseil Municipal que le remplacement de la chaudière fioul de la salle associative pour une chaudière bois/granulés a fait l'objet d'une consultation de gré à gré,
- **INDIQUE** que la commune a reçu 4 offres,
- **PRECISE** que l'entreprise CHARVET propose l'offre la plus avantageuse économiquement tout en remplissant le cahier des charges demandé, soit 31 831.00€ HT

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** de choisir l'entreprise CHARVET pour le remplacement de la chaudière de la salle associative par une chaudière bois/granulés
- **AUTORISE** M. Le Maire à signer le devis correspondant,

- **CHARGE** M. le Maire de toutes les démarches administratives et comptables
- **Travaux d'entretien et de curage de la Jonche au « Pont en Béton » de la piste forestière.**

Monsieur le Maire :

- **INFORME** le Conseil Municipal que des travaux d'entretien et de curage de la Jonche sont nécessaires au niveau du « pont en béton » sur la piste forestière.
- **EXPOSE** que suite aux fortes pluies des années précédentes, le lit de la Jonche s'est chargé de matériaux et qu'il convient de les extraire afin de ne pas provoquer un débordement de la Jonche en dehors de son lit naturel,
- **PRECISE** que l'entreprise FROMENT TP propose d'exécuter ces travaux d'entretien et de curage de la Jonche pour un montant de 2 500.00€ HT soit 3 000.00€ TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de l'entreprise FROMENT TP pour exécuter ces travaux d'entretien et de curage de la Jonche pour un montant de 2 500.00€ HT soit 3 000.00€ TTC
- **CHARGE** M. le Maire de toutes les démarches administratives et comptables

- **Dévoiement conduite eau potable communale sur la parcelle privée cadastrée A00755, appartenant à M. Patrice NORMAND**

Monsieur le Maire :

- **INFORME** le Conseil Municipal que M. Patrice NORMAND a déposé un permis de construire pour une maison individuelle sur sa parcelle A00755 aux Troussiers.
- **EXPOSE** que la conduite d'eau potable communale passe sous la parcelle A00755 et qu'elle ne sera plus accessible avec la future construction de la maison individuelle de M. Patrice NORMAND.
- **INDIQUE** qu'il est nécessaire et obligatoire de procéder au dévoiement de la conduite d'eau pour qu'elle ne soit plus dans le domaine privé mais dans le domaine public
- **PRECISE** que l'entreprise FROMENT TP propose d'exécuter ces travaux de dévoiement de la conduite d'eau pour un montant de 3 670.00€ HT soit 4 404.00€ TTC et que ceux-ci seront à la charge de la commune (la création des réseaux électriques sera en revanche à la charge de M. Patrice NORMAND)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de dévoiement de la conduite d'eau passant sous la parcelle A00755 appartenant à M. Patrice NORMAND
- **AUTORISE** la prise en charge financière du dévoiement de la conduite par la commune de Villard Saint Christophe pour un montant de de 3 670.00€ HT soit 4 404.00€ TTC à affecter au budget eau et assainissement 2021, compte 61523
- **CHARGE** M. le Maire de toutes les démarches administratives et comptables

➤ **Pénalités de retard Entreprise LIONET ESPACES VERTS Lot N°1 Terrassement / Construction du Groupe Scolaire – 1 440.00 euros**



Le Maire au Conseil Municipal :

- **RAPPELLE** que la Commune de Villard Saint Christophe a appliqué des pénalités de retard à l'Entreprise LIONET ESPACES VERTS, titulaire du Lot N°1 Terrassement, pour la Construction du Groupe Scolaire.
- **PRECISE** que ces pénalités de retard s'élèvent à 1 440.00 euros et qu'elles ne feront pas l'objet d'une restitution au titulaire
- **INFORME** qu'il convient d'acter ces pénalités de retard et de les intégrer au Budget 2021 de la commune par une recette au compte 7711 « Dédits et pénalités perçues » pour un montant de 1 440.00 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la proposition de M. Le Maire de verser les pénalités de retard de l'Entreprise LIONET ESPACES VERTS, pour un montant de 1 440.00 euros au Budget Communal 2021
- **CHARGE** M. Le Maire des démarches administratives et comptables

➤ **Participation financière aux frais de scolarité – Commune de PONSONNAS. Année scolaire 2020-2021**

La commune de Villard Saint Christophe accueille dans son Groupe Scolaire « Le Pérollier » des enfants de communes extérieures, notamment Ponsonnas suite à des dérogations accordées par les communes du lieu de domicile.

La commune de Ponsonnas s'engage à verser à la commune de Villard Saint Christophe une participation financière pour les frais de scolarité, pour l'année 2020-2021, d'un montant de 550.00 €, par enfant, fixée par le Conseil Municipal. Si l'enfant est en garde alternée, il sera demandé à chaque commune de résidence de ses deux parents la moitié de la participation soit 275.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière aux frais de scolarité avec la commune de Ponsonnas, pour l'année scolaire 2020-2021, d'un montant de 550.00 € par enfant ou 275.00€ si l'enfant est en garde alternée.
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et comptables

➤ **Participation financière aux frais de scolarité – Commune de LAFFREY. Année scolaire 2020-2021**

La commune de Villard Saint Christophe accueille dans son Groupe Scolaire « Le Pérollier » des enfants de communes extérieures, notamment Laffrey suite à des dérogations accordées par les communes de domicile.

La commune de Laffrey s'engage à verser à la commune de Villard Saint Christophe une participation financière pour les frais de scolarité, pour l'année 2020-2021, d'un montant de 550.00 €, par enfant, fixée par le Conseil Municipal. Si l'enfant est en garde alternée, il sera demandé à chaque commune de résidence de ses deux parents la moitié de la participation soit 275.00 €.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière aux frais de scolarité avec la commune de Laffrey, pour l'année scolaire 2020-2021, d'un montant de 550.00 € par enfant ou 275.00€ si l'enfant est en garde alternée.
- **CHARGE** Monsieur le Maire des démarches administratives et comptables

## ➤ **Nomination du coordonnateur du recensement 2022**

Monsieur le Maire :

- **INFORME** le Conseil Municipal que le recensement de la population initialement prévu en 2021 est reporté du jeudi 20 janvier au samedi 19 février 2022.
- **EXPOSE** que la commune doit nommer un coordonnateur communal afin de préparer cette enquête dans de bonnes conditions et d'en informer l'Insee avant le 30 juin 2021.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte de nommer un coordonnateur communal et autorise Monsieur le Maire à signer l'arrêté correspond et tous les documents se rapportant à cette opération.

## ➤ **Convention AFIPH pour la confection et la livraison des repas de la cantine du Groupe scolaire le Pérollier**

Monsieur le Maire :

- **INFORME** le Conseil Municipal l'AFIPH demande le renouvellement de la convention pour la confection et la livraison des repas de la cantine du Groupe Scolaire le Pérollier
- **EXPOSE** que l'AFIPH donne satisfaction à l'ensemble des personnes concernées à savoir le personnel en charge de la cantine, les enfants et les parents. Une enquête de satisfaction et des échanges réguliers ont été menés au cours de l'année scolaire 2020/2021, révélant la volonté de satisfaire par l'AFIPH.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **AUTORISE** Monsieur le Maire reconduire la convention entre la commune de Villard Saint Christophe et l'AFIPH pour l'année scolaire 2021/2022.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention

## ➤ **Tarif de la cantine du Groupe Scolaire Le Pérollier pour l'année 2021/2022**

Monsieur le Maire

- **INFORME** le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif de la cantine pour l'année scolaire 2021/2022.
- **PRECISE** que l'AFIPH appliquera une augmentation de ses tarifs de 1%.
- **RAPPELLE** que le tarif actuel du repas de cantine est de 4.35€ HT soit 4.59€ TTC arrondi à 4.60€ TTC.
- **SUGGERE** :
  - Soit de conserver le tarif de 4.60€ TTC par repas pour l'année 2021/2022
  - Soit d'appliquer 1% d'augmentation avec un tarif de 4.65€ TTC par repas pour l'année 2021/2022

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- **DECIDE** de fixer le prix du repas à 4.65€ TTC (quatre euros et soixante-cinq euros) par repas pour l'année scolaire 2021/2022 soit à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021.

## ➤ Tarif de la garderie du Groupe Scolaire Le Pérollier pour l'année 2021/2022

Monsieur le Maire

- **INFORME** le Conseil Municipal qu'il y aurait lieu de fixer le tarif de la garderie pour l'année scolaire 2021/2022.
- **RAPPELLE** que le tarif horaire actuel de la garderie périscolaire est de 2.60€
- **SUGGERE** de conserver le tarif horaire de la garderie périscolaire soit 2.60€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité

- **DECIDE** de fixer le tarif horaire de la garderie périscolaire à 2.60 € (deux euros et soixante centimes) pour l'année scolaire 2021/2022
- **RAPPELLE** qu'un forfait supplémentaire de 5.00 € (cinq euros) sera facturé pour tout dépassement après 18 heures.

(Pas d'augmentation du tarif par rapport à l'année scolaire 2020/2021).

### Divers :

- **Urbanisme**

Les dossiers en cours :

- ✓ PC N°0385522120002 VALERI Jérôme /BOFELLI Marine Maison individuelle accordé
- ✓ PC N°0385522120003 CRAVELLO Fabien Maison individuelle accordé
- ✓ PC N°0385522120004 LABIALLE Olivier / VIAL Harmonie Maison individuelle accordé
- ✓ PC N°0385522120008 Commune de Villard St Christophe Chalet des Cloutons en cours
- ✓ PC N°038552210006 SCI TAPAS / TURC Pascal Restructuration ancienne grange en habitation – accordé
- ✓ PC N°038552210007 NORMAND Patrice Construction d'un maison individuelle – en cours
- ✓ DP N°0385522120006 GERMAIN-BONNE Lionel Toiture abris ouvert sur terrasse accordé

- **Agriculture**

Un apiculteur, M. Cœur, demeurant à Claix, a passé une convention avec la commune de Villard Saint Christophe afin d'installer plusieurs ruches sur une parcelle située dans la forêt communale.

- **Futur Logement Mairie**

La commune de Villard Saint Christophe, sur sa demande, a reçu une nouvelle esquisse du futur logement de la Mairie. Elle fait apparaître 3 vraies chambres de plus de 9 m<sup>2</sup>. Le démarrage des travaux est envisagé pour septembre 2021 avec une réception fin janvier 2022. Les demandes de subventions (Département, Région et Etat) sont complètes et actées en commission permanente de chaque instance ; la commune est dans l'attente des notifications définitives.

- **Vitesse sur l'ensemble de la commune**

La proposition de l'exécutif de passer l'ensemble des hameaux de Villard Saint Christophe en agglomération zone 30 km/h a été validée en conseil municipal.

Un arrêté permanent sera pris dans les prochaines semaines, et envoyé en préfecture et en gendarmerie.

La signalétique sera installée courant juillet 2021.

- **Commission tourisme CC Matheysine**

Mme Florence Ranchoup a fait un point sur les temps forts des 4 dernières réunions de travail.

Le 1<sup>er</sup> temps a été l'occasion de présenter les membres de la commission et de rappeler le rôle et le fonctionnement de la commission tourisme. Au cours du 2<sup>nd</sup> temps une réflexion sur la signalétique d'information locale a été lancée afin de faciliter sa mise en place sur tout le territoire de manière homogène. Une présentation des espaces valléens (nouvelle candidature à déposer pour le programme 2021/2027) a également été faite afin de rappeler l'importance de ce programme stratégique et financier. Le 3<sup>ème</sup> temps a été l'occasion d'établir l'état des lieux de l'existant sur le territoire. Au cours du 4<sup>ème</sup> temps une synthèse des ateliers a été présentée, point de départ d'une discussion autour des axes de développement touristique.

La séance est levée à 19h50